DÉBAT PUBLIC

RÉSEAU EXPRESS GRAND LILLE (REGL)



Donnez votre Point de vue, contribuez au débat public

Au cours du débat, vous pouvez apporter votre POINT DE VUE. Le Point de vue se décline sous deux formes :

- La **CONTRIBUTION**, si vous vous exprimez en tant que citoyen, en votre nom propre, ou en tant que personne morale que vous représentez (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé ...).
- Le CAHIER D'ACTEUR si vous vous exprimez au titre d'une personne morale que vous représentez.

La CPDP retient les Points de vue sur les bases suivantes :

- L'expression d'un avis clair et motivé sur le projet soumis au débat, dans le but d'enrichir les arguments sur la problématique ou le projet,
- Le **respect des principes du débat public** et notamment le souci de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations,
- Le respect des règles de bonne conduite dans un débat démocratique.

Les Points de vue font partie des documents du débat public et, à ce titre, il en sera tenu compte dans le compte-rendu et le bilan. Un même auteur peut proposer un seul cahier d'acteur. Il est possible de proposer plusieurs contributions au cours du débat.

Ils sont consultables sur le site Internet de la CPDP et, pour tous ceux qui ne disposent pas d'une liaison ou d'un équipement informatique, au siège de la CPDP, 11 Rue des Ponts de Comines, 59800 Lille.

La contribution

Une Contribution est exprimée sous forme écrite par tout citoyen ou personne morale intéressé par le débat public REGL. La CPDP met en ligne les Contributions sur le site Internet du débat public sous la forme suivante : un titre, un résumé, un ou plusieurs documents joints. Vous pouvez utiliser différents types de fichiers (image, son, hypertexte, texte etc.). La CPDP peut vous conseiller dans la façon d'élaborer votre Point de vue. Nous recommandons des textes relativement courts afin de faciliter la lecture.



Le cahier d'acteur

Le cahier d'acteur est mis en ligne sur le site. Il est en général également édité sous forme écrite et diffusé à l'occasion des réunions publiques et sur les points de contact du débat mobile.

Le choix d'éditer ou non un point de vue sous la forme d'un cahier d'acteur relève d'une décision de la CPDP. Outre leur publication sur le site du débat, leur mise en page répond à une charte graphique prédéfinie prise en charge, avec leur impression, sur le budget du débat public.

Exemple de première page d'un cahier d'acteur



Comment donner son Point de vue?

Les modalités générales

Vous devez créer un compte sur le site Internet du débat pour donner votre Point de vue (contribution ou cahier d'acteur).

Mode d'emploi

- 1. Une fois connectés, cliquez sur « Mon compte » puis sur l'onglet « Donner son point de vue ».
- 2. Déposez une proposition de point de vue qui comporte :
 - un titre (max 140 signes, espaces compris), qui reflète la prise de position de l'auteur
 - un résumé (1500 à 1700 signes maxi, espaces compris)
 - un fichier à ajouter en pièce jointe

La publication du Point de vue est soumise à une validation de la CPDP, qui vous contactera si des modifications doivent être apportées, dans le respect de la charte de modération de la CNDP.

Si vous souhaitez compléter vos analyses ou vos propositions au cours du débat, vous pouvez le faire en commentant votre propre Point de vue, en ajoutant des pièces jointes (sur demande au secrétariat général) ou en publiant un avis complémentaire au sein du forum de discussion.

DEBAT PUBLIC Réseau Express Grand Lille Contact : Christophe Voineau, Christophe.voineau@debatpublic.fr

Modalités et formats pour les cahiers d'acteur

Il convient de compter une quinzaine de jours entre la réception de la demande à la CPDP et la diffusion du cahier d'acteurs sur le site du débat ou en réunions publiques. La date limite de dépôt d'une demande est fixée à 3 semaines avant la fin du débat.

2 Lorsque vous soumettez votre proposition à la commission, vous devez transmettre par e-mail le texte final accompagné de l'ensemble des éléments nécessaires (texte, photographies, graphiques, coordonnées et logo, présentation).

3 La CPDP met en forme le document, le soumet à votre approbation et délivre avec vous le "bon à tirer" du document avant impression. Les frais de fabrication et de diffusion sont pris en charge par le budget du débat public.

Il est impératif de respecter un nombre de signes maximal pour chacune des pages. L'espace occupé par les illustrations doit être déduit. Il convient de dédier un tiers du développement aux illustrations. Ainsi, dans le cas d'un cahier d'acteurs sans édito, le développement ne devrait pas comporter plus de 11 000 signes. Lorsqu'il est accompagné d'un édito, le développement ne devrait pas dépasser 9 000 signes. Indépendamment du texte un titre et un résumé doivent également être fournis (voir illustration ci après). Ces éléments permettront aux internautes de prendre connaissance de l'esprit des différents cahiers d'acteurs avant de télécharger les fichiers correspondants.

NB : Par "signe", il faut entendre tous les signes (y compris la ponctuation et les espaces entre les mots). Dans les logiciels de type Word, vous trouvez cette donnée dans "outils", "Statistiques", "caractères espaces compris".

Les fichiers fournis doivent respecter certaines règles :

Textes

Les fichiers informatiques comportant les textes doivent être transmis à la CPDP au format Word ou Open Office. Ils doivent comporter le moins "d'enrichissements" possible : retraits, feuilles de styles, couleurs... En tout état de cause, seuls les enrichissements destinés à hiérarchiser le propos (passages en gras) ou les titres et sous-titres doivent être maintenus.

Logo, photographies, illustrations, tableaux et histogrammes

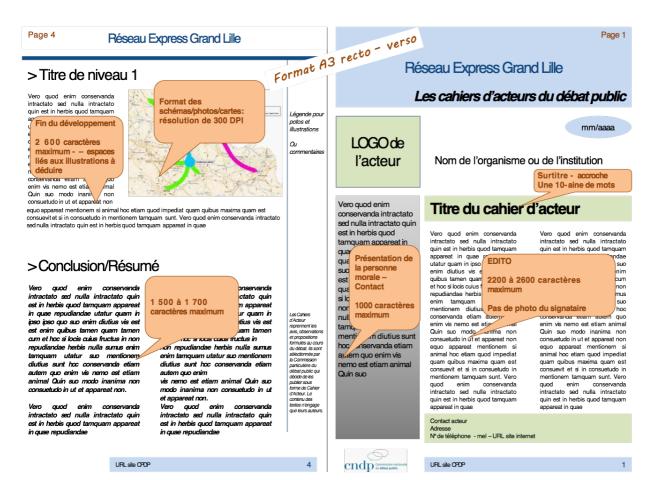
Le logo doit être fourni au format vectoriel CMJN sur fond blanc. Les photographies doivent être fournies à l'état brut avec une résolution la plus importante possible, sans retouche chromique ni recadrage. Les illustrations doivent être au format vectoriel ou tiff> 300 dpi. Les tableaux, les histogrammes doivent être de format Excel ou Illustrator.

NB: Quand cela est possible, il peut être utile de transmettre, en parallèle des fichiers bruts, un fichier où le texte et les illustrations sont grossièrement mis en page afin de guider l'infographiste. A cet effet, un gabarit au format Word est mis à votre disposition.

A défaut, des indications doivent être fournies quant à la disposition des tableaux, histogrammes et illustrations au regard du texte.



DEBAT PUBLIC Réseau Express Grand Lille Contact : Christophe Voineau, Christophe.voineau@debatpublic.fr



Page 2 Réseau Express Grand Lille Page 3

